



Convention AGEFIPH/FO 2013

**UNION REGIONALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE DE MIDI-PYRENEES**

UNION REGIONALE FO MIDI-PYRENEES

93, bd de Suisse – 31200 TOULOUSE – Tél. 05 62 72 37 90 – Fax : 05 62 72 37 88

E-mail : unionregionale.fo@orange.fr

Convention AGEFIPH/FO 2013

Région Midi-Pyrénées

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre les soussignés ;

D'une part

L'association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), association régie par la loi 1901 agréée par le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité, dont le siège régional est sis :

17 boulevard de la gare 31 000 Toulouse

Représentée par son délégué régional M. DE LA RIVIERE

et

D'autre part

L'Union Régionale Force Ouvrière (CGT-FO) dont le siège est situé :

93 boulevards de Suisse 31 200 Toulouse, représentée par son délégué régional M. J.BELLANCA

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Union Régionale Force Ouvrière réunit et concentre les problématiques régionales et interprofessionnelles des militants et adhérents présents sur son territoire, et apporte son soutien aux Unions Départementales.

Dans ce contexte, le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, et l'insertion des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail demeurent parmi les priorités fixées lors du dernier congrès de la confédération Force Ouvrière :

« Le congrès réaffirme son attachement à la problématique des travailleurs handicapés et encourage les actions de sensibilisation et de formation, en faveur de l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire »

Pour satisfaire au mieux les besoins des militants l'Union Régionale a choisi de mettre en place un fonctionnement complémentaire entre les actions nationales animées par la confédération et l'Union Régionale en s'appuyant :
sur les unions départementales afin d'être géographiquement au plus près des acteurs de terrain, seuls en mesure de porter la réponse adéquate au regard de leur réalité territoriale.

Ce triple levier d'action (confédération, région, union départementale) permettra à Force Ouvrière d'être présente, tant sur le plan de l'information que de la revendication à la fois sur le plan national régional départemental avec les interlocuteurs sociaux notamment du secteur privé et les pouvoirs publics régionaux mais également sur le plan territorial afin de véhiculer son message au plus près du quotidien des travailleurs.

Par ces actions Force Ouvrière porte le message : *« d'une société plus solidaire plus humaine qui doit se construire avec toutes ses composantes pour que tous les salariés y trouvent la place à laquelle ils ont droit »*

OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION 2013

L'UNION REGIONALE et les 8 UNIONS DEPARTEMENTALES FORCE OUVRIERE MIDI PYRENEES se proposent de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation de terrain nécessaires au plein développement de l'action menée dans l'intérêt des travailleurs handicapés dans le cadre de l'insertion et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire du travail et ceci en partenariat avec l'AGEFIPH.

Les 8 Secrétaires d'UNIONS DEPARTEMENTALES (cf Liste annexe 2) seront les référents de cette dite convention. Ils auront pour charge, avec les équipes qu'ils constitueront, de sensibiliser et d'accompagner les militants et adhérents des Entreprises régionales Midi Pyrénées du secteur privé dans leurs démarches de prise en compte de l'emploi de personnes handicapées. Toutes les Entreprises seront concernées, en particulier celles qui sont éligibles aux contributions sur le handicap. Ils utiliseront, en particulier, les supports

nationaux et locaux. Si nécessaire, ces outils seront adaptés. Il est prévu 80 visites d'entreprises (10 par département).

Les autres objectifs de cette convention sont :

Renforcer la sensibilisation des militants et favoriser le développement d'une dynamique locale par des journées de sensibilisation, à raison de 10 stagiaires par journée soit au total 180 stagiaires en 18 journées.

Les militants et là où c'est possible, les animateurs des Commissions HANDIDAP départementales, seront formés par deux formateurs du Secteur de l'Action Sociale. Ces deux mêmes formateurs assureront dans un premier temps les journées de sensibilisation. La convention s'attachera toutefois à ne pas valoriser des actions déjà prises en charge au titre de la convention nationale.

Promouvoir l'offre d'intention de l'AGEFIPH.

Organiser une rencontre annuelle des coordinateurs et responsables d'UD « échange avec les responsables de l'AGEFIPH, présentation du plan d'action et mise à niveau législatif, soit 30 participants. »

CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Cette convention vise les élus et les mandatés dans les entreprises du secteur privé et les responsables des structures interprofessionnelles. Aucun mandat n'est exclu mais sont particulièrement visés dans chacun des départements de Midi-Pyrénées, les instances représentatives du personnel « DP, DUP, CE, CHS-CT), les responsables syndicaux FO (RSS, DS, secrétaire de syndicats ou de sections) le coordinateur FO Michel CAPPELLETTI ainsi que les adhérents dans les TPE.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Sous la responsabilité de Jo BELLANCA, la coordination et le pilotage de la convention seront assurés par Michel CAPPELLETTI.

Les 8 secrétaires départementaux formeront le réseau de référents

SUIVI DE LA CONVENTION

Des bilans (qualitatifs et quantitatifs) à 6 et 12 mois, ayant pour objectif d'évaluer les réalisations seront établis et présentés par l'Union Régionale FO à l'Agefiph.

Ils porteront sur chaque objectif décliné dans la convention et indiqueront le contexte de sa réalisation, les résultats obtenus, les acteurs concernés ainsi que les difficultés éventuelles et les solutions proposées.

Ils seront complétés en fin de convention par un bilan financier.

Les attentes relatives au contenu de ces bilans sont précisées dans l'annexe 1.

Les modalités de transmission de ces bilans seront précisées dans les « conventions d'action », à la partie relative aux règlements des échéances.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2013 pour une durée de 1 an.

Fait en 2 exemplaires originaux un pour chacune des parties

Fait à Toulouse, le 18 Février 2013

Pour FORCE OUVRIERE

Pour l'AGEFIPH

Délégué régional FO

Directeur Régional

Annexe 1 : modalités de suivi des conventions avec les organisations syndicales

1/ Les bilans semestriels

Donnant une image de la situation à 6, et 12 mois, ils comprennent les éléments suivants :

- **Un bilan quantitatif :**

Pour chaque action prévue dans la convention, il convient de fournir à minima (par exemple sous forme de tableau) les informations suivantes :

L'intitulé de l'action,

La date et le lieu,

Le nom de la structure organisatrice,

Le nom de l'intervenant,

Le nombre de participants relevant du secteur privé.

Une rubrique « commentaires » expliquera notamment le niveau de réalisation des actions (réalisé / prévisionnel).

- **Un bilan qualitatif :**

Il s'agit d'une analyse du bilan quantitatif qui explique, pour chaque action :

Les résultats obtenus

L'impact des actions réalisées

Les freins rencontrés et les axes de progrès possibles.

Le bilan qualitatif expliquera également les dispositions prises pour :

- garantir la continuité dans le pilotage et la mise en œuvre des actions.
- assurer une couverture homogène de l'ensemble des structures.

Les bilans sont cumulatifs. Chaque nouveau bilan intègre le bilan précédent, le bilan final représentant une vue exhaustive de l'ensemble des actions menées durant la convention.

- **Un exemplaire des outils et supports qui ont fait l'objet d'un cofinancement (en version papier ou en version informatique).**
- **La liste actualisée des référents/relais handicap** précisant a minima le nom, la structure d'appartenance, le téléphone, l'adresse mail, la responsabilité au sein de l'organisation.

Annexe 2: Liste des référents départementaux

Christian GASTON, Secrétaire général UD FO 09

René MORI, Secrétaire général UD FO 12

Serge CAMBOU, Secrétaire général UD FO 31

Philippe LEMAITRE, Secrétaire général UD FO 32

Patrick DELFAU, Secrétaire général UD FO 46

Gérard OMER, Secrétaire général UD FO 65

Hubert AIT LARBI, Secrétaire général UD FO 81

Michel COULOM, Secrétaire général UD FO 82